

l'utiles de chacun des cultes autorisés, et par conséquent s'il ne se pose pas, bien que d'une façon indirecte, juge de la foi. Cependant, quoi qu'il fasse, il sera athée en tant que pouvoir, puisque, ce qui équivaut à la négation de toute vérité, il sera contraint de députer légalement vraies toutes les religions privilégiées. Autrement, pourquoi leur privilèges ?

Ainsi, le principe moderne de la liberté universelle des cultes, dans leurs rapports avec le législateur terrestre, n'a rien dont une conscience catholique doive nécessairement s'alarmer, tandis que l'autre principe, celui que nos députés ont défendu, est de nature à soulever chez qui le comprend de sérieux scrupules. L'état chrétien, tel que le conçoit le gouvernement prussien et qui a été si imprudemment défendu à la Diète, ne ressemble, en effet, nullement à l'état chrétien ou catholique de nos pères. Celui-ci recevait sa loi temporelle, ses institutions de l'Eglise ; il n'avait qu'une foi, qu'une vérité, qu'une conscience, tandis que celui-là possède autant de vérités opposées, de consciences contraires qu'il professe officiellement de cultes différents, et au lieu de leur emprunter sa mission, c'est lui qui les choisit, les approuve et les ratifie. Si nos députés n'avaient pas perdu de vue des principes qui seront bientôt élémentaires parmi les catholiques, ils n'auraient pas mérité les reproches que j'ose leur adresser par l'intermédiaire de votre journal.

Agréez, etc.

N.....

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

Lundi dernier, M. Latérière proposa qu'une adresse fût présentée à Son Excellence le priant de proroger le parlement aussi promptement que possible. L'hon. monsieur fit remarquer, à l'appui de sa motion, l'état sanitaire de la ville, et la chaleur intense qui empêche les membres de se livrer aux travaux ardues que requièrent leur position et leurs devoirs. Cette proposition fut rejetée par une majorité de 22 contre 15.

Le même jour, le comité des privilèges et élections fit rapport, sur la pétition de L. Guillet, éc., que son siège n'avait pas été vacant, en conséquence du changement survenu dans les devoirs de son emploi, comme agent pour la vente des biens des Jésuites. La chambre concourut dans le rapport, et sur motion de M. Viger, elle ordonna que le rapport soit imprimé. M. Bertrand a obtenu la permission de s'absenter jusqu'au 1er août.

Sur motion de M. le procureur-général Sherwood, la chambre se forma en comité et adopta une résolution accordant £3,613 S 0 pour payer la balance due aux réclamans des pertes essayées pendant l'insurrection dans le Haut-Canada.

M. La Fontaine s'opposa à cette mesure par ce qu'il regardait comme une injustice d'accorder le paiement de ces réclamations dans une partie de la province, en les refusant dans l'autre. Plusieurs autres membres parlèrent dans le même sens, mais inutilement.

M. Daly mit devant la chambre le rapport des commissaires pour les travaux publics.

M. Baldwin s'est informé si le ministère avait intention de prendre quel que moyen pour acquitter les réclamations des personnes qui ont été employées en vertu des ci-devant conseils municipaux du Bas-Canada. M. Badgley a répondu que le nouveau bill des municipalités pourvoyait à cet objet.

M. Cauchon demanda si le ministère avait dessein de vendre les biens des Jésuites, — si M. DeBleury était nommé Juge de circuit pour le district de Montréal, si cette place lui avait été offerte, ou si elle lui était promise ? M. Daly a répondu, négativement, à ces deux questions.

Mercredi soir un débat intéressant a eu lieu sur une motion de M. Cameron de Lanark concernant l'émigration. Cette motion tendait à faire adopter des mesures pour secourir les émigrés, en leur accordant à crédit des étendues de terres dans le district de l'Ottawa, etc. M. La Fontaine s'opposa avec beaucoup de raison à l'adoption de l'adresse à ce sujet, qui serait à son avis une invitation à une émigration plus considérable une autre année. L'état de chose actuel, a dit ce monsieur, est la faute du ministère actuel. Il savait ce qui devait arriver, il devait être préparé.

« Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a mieux fait que le nôtre. Il a fait de bonne heure, des représentations au gouvernement impérial ; il a déclaré que le pays était trop pauvre pour nourrir un surcroît d'indigens comme celui que promettait l'émigration de 1847. Le gouvernement impérial a écouté ces représentations, et pas un émigré n'a mis le pied dans la Nouvelle-Ecosse. La même chose aurait eu lieu pour le Canada, si notre gouvernement avait eu la même prévoyance que celui de la Nouvelle-Ecosse. Mais, non, notre administration qui aurait dû prévoir ce qui est arrivé, ce que nous voyons aujourd'hui, n'a rien fait pour prévenir le mal. On ferme aux émigrés l'entrée des Etats-Unis. La presque totalité de ces malheureux va rester à Montréal ; ils sont à moitié morts ; ils ne peuvent travailler, et lors même qu'ils seraient en santé, il n'ont ni industrie, ni métiers, ni talens, ils sont incapables de cultiver la terre, il faudra donc que les citoyens se cotisent pour donner du pain à ces infortunés. Montréal aura donc l'hiver prochain, outre ses pauvres ordinaires, plusieurs milliers de ces émigrés auxquels il faudra procurer les premières nécessités de la vie ? Et ce sera pire en 1848. Lord John Russel est d'avis qu'il faut laisser subsister le système d'émigration volontaire que nous avons maintenant. Ce système sera-t-il profitable au pays ! Il faut nécessairement que l'administration provinciale fasse reconnaître au gouvernement impérial ce que pense le pays du système actuel d'émigration. On est sous une très-fausse impression, en Angleterre,

par rapport à l'état de notre pays. On s'imagine que nous avons un grand besoin d'ouvriers, qu'il nous manque des bras. Il est vrai que nous avons des forêts à défricher, mais sont-ce ces émigrés faibles, à moitié morts, et sans ressource aucune, qui peuvent cultiver ces terres et les exploiter ? Quant à nos travaux publics, nous ne manquons point d'ouvriers, et ceux que nous avons ici, ou qui nous viennent des Etats-Unis sont plus forts, plus robustes, plus en état de travailler que tous les émigrés qui arrivent chaque année sur nos rivages. Le gouvernement impérial ignore peut-être ces faits ; c'est à l'administration provinciale à l'en informer. J'espère qu'elle le fera. Si elle l'eût fait plus tôt, si elle l'eût fait il y a six mois, comme l'a fait la Nouvelle-Ecosse, le pays ne serait point dans l'état de consternation et d'appréhension où il se trouve aujourd'hui. »

Après quelques paroles de MM. Hall, Colville et Cayley, M. Cameron retira sa motion.

M. le procureur-général Badgley a dit mercredi en réponse à une question de M. Chauveau qu'il proposerait un bill pour payer les jurés et les constables dans le Bas-Canada.

BULLETIN.

Nouvelles locales.—Pie IX.—Hôpital catholique de Berlin.—Assemblée générale des rongistes.—M. Guizot.—Grand dîner à MM. les curés de Paris.

Nous avons le plaisir d'annoncer que les Messieurs du Séminaire sont à peu près tous hors de danger. Avec du repos, nous espérons qu'ils se rétabliront promptement pour reprendre de nouveau leurs fonctions et venir en aide à leurs confrères.

—La maison religieuse des Sœurs Grises vient encore de perdre un de ses membres ; la Sœur Janet Collins, novice, est décédée le 16 du courant à l'âge de 20 ans et quelques mois.

—Messire Belcourt, missionnaire à la Rivière-Rouge, est arrivé à Montréal hier 19 du courant.

—Le teins frais que nous avons depuis quelques jours paraît devoir être favorable aux infortunés qui sont aux *Sheds*. La maladie a ces jours-ci bien diminué ses ravages parmi eux, et si cette température continue nous n'aurons plus à enregistrer les décès de 40 à 50 personnes par jour. D'ailleurs, l'état sanitaire de la ville s'améliore aussi beaucoup ; il n'y a que le faubourg Ste. Anne qui soit sous ce rapport un peu plus mal partagé que le reste de la cité.

—Le docteur Munro est dangereusement malade ; on n'entretient pas d'espoir de le sauver.

—La session parlementaire paraît toucher à sa fin et cependant que de choses à faire, que de bills à passer ! On ne croit pas que le Ministère amène le bill de l'Université sur le tapis ; c'est une question tant soit peu épineuse, et puis l'opinion publique à Montréal comme dans tout le Haut-Canada se prononce contre la mesure. Pour le bill des Municipalités, il passera durant la session et deviendra Loi. Ce sera de nouvelles peines pour les personnes peu instruites et de nouveaux embarras pour nos pauvres cultivateurs. Mais cela importe peu ; pourvu que la loi passe, c'est tout ce que l'on demande.

—Pendant que Pie IX, avec la hauteur de vues qu'il a montrée jusqu'à présent, s'occupe des réformes gouvernementales les plus graves et les plus sérieuses, il trouve le tems d'entrer par lui-même dans des détails d'administration qui le mettent à même de voir de ses propres yeux les abus et de les réformer efficacement. Un ouvrage publié récemment en anglais rapporte à ce sujet l'anecdote suivante :

« Un soir le Pape sort à pied, accompagné seulement d'un Prêlat de sa maison, il se rend à un asile ouvert pour les orphelins, sur la bonne administration duquel il avait conçu quelques soupçons. Au premier coup qu'il frappe à la porte de l'asile, le portier répond de l'intérieur qu'il est trop tard pour ouvrir, que les enfans sont à souper, qu'ils vont bientôt aller se coucher, et que l'on n'ouvre à personne à cette heure. — C'est le Pape qui vous ordonne d'ouvrir, lui répond-on du dehors. — A ces mots ce portier consterné se hâte d'ouvrir, et voulait courir, pour avertir dans la maison, mais le Pape le retient et fait venir le directeur de l'établissement. — Conduisez-moi, lui dit-il, au réfectoire des enfans. — Arrivé au réfectoire, le Pape goûte le pain et le vin servis aux enfans ; puis se tournant vers le directeur : à partir de demain, lui dit-il sévèrement, ayez soin que la nourriture de ces pauvres-